



**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Nevers, le 14 novembre 2022

Service eau, forêt et biodiversité
Affaire suivie par : Monsieur Romain TROIAN
Tél : 03 86 71 52 93
Courriel : romain.troian@nievre.gouv.fr

Monsieur PLESSY Daniel
17, rue Denfert Rochereau
58300 DECIZE

Objet : Notification d'exemption de demande de défrichement
Réf. : 58-30656/RT/AR/ *516*
PJ :

Monsieur,

Par demande reçue à la direction départementale des territoires de la Nièvre le 28 octobre 2022 et enregistrée sous le numéro 58-30656, vous sollicitez une autorisation de défrichement pour une surface de 3,3730 ha sise sur la parcelle I 81 de la commune de Diennes-Aubigny (58).

Après examen des pièces de votre dossier, il s'avère que le défrichement projeté porte sur un boisement isolé de moins de 4 ha. Conformément à l'article L.342-1 du code forestier associé à l'arrêté préfectoral n°2016-DDT-849, fixant le seuil de massif, votre projet est exempté de demande d'autorisation de défrichement.

Je vous rappelle néanmoins, qu'il reste nécessaire de réaliser une évaluation environnementale au cas par cas pour votre projet.

Monsieur Romain TROIAN, chargé de l'instruction de ce dossier, vous apportera tous les renseignements complémentaires qui pourraient vous être utiles.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le chef du bureau
forêt, chasse, biodiversité

Cyrille JOUGUELET

Service du Cadastre

Document : 58

Commune : NEUVES AUBIGNY

Commune : NEUVES AUBIGNY

Parcelle : 1

Superficie : 000 1 02

Origine : 1/2500

Déclaration : 1/10000

Édition : 15/01/2013

Ordre du registre de constatation :

du service d'origine :

Centre des Impôts foncier de : NEVERS

Horaires de 8h30 à 12h00 et 13h15 à 16h00
BP 888

19 Rue Camille Baynac

58015 NEVERS CEDEX

Téléphone : 03.86.68.49.49

Fax : 03.86.68.49.62

cdif.nevers@dgif.finances.gouv.fr

certifié conforme au plan cadastral

à :

Neuves

25/03/2013



